

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI

COMMUNE RURALE DE MATANKARI

**PROCES VERBAL DE LA 3^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL 2021**

Décembre 2021

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI

COMMUNE RURALE DE MATANKARI

PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE 2021

L'an deux mille-vingt-un et les Mardi 14, Mercredi 15, Jeudi 16 et Vendredi 17 Décembre s'est tenue dans l'enceinte de la Mairie de Matankari la troisième session ordinaire du conseil municipal de Matankari pour le compte de l'exercice 2021. Présidée par le Maire Monsieur Chaibou Labaran Batouré, président du conseil municipal cette session budgétaire a enregistré la présence effective des conseillers municipaux suivants après vérification du quorum :

- Chaibou Labaran Batouré
- Ousseini Lanta
- Mme Aminatou Limane Souley
- Sahabi Soli
- Sahabi Halidou
- Illa Ibrahim Zangui
- Adamou Toudou
- Issoufou Boubé Yacouba
- Mme Aminatou Alio
- Mme Haoua Nouhou
- Issoufou Nouhou
- Mme Zeinabou Alichina
- Mahamadou Bawa
- Mme Rakiya Tankari
- Mori Kané
- Ibrahim Mafaki
- Rabiou Gégi

Etait absent le conseiller municipal :

- Chaibou Zamanka

Ce dernier n'a donné aucun motif de son absence et n'a donné aucune procuration. Ainsi avec la présence effective de dix-sept (17) conseillers municipaux élus sur le dix-huit (18), le Président a déclaré le quorum atteint pour la tenue de cette session.

En plus des conseillers élus on notait la présence des conseillers de droit à savoir le chef de canton de l'Aréwa, Elh Amadou Sabo et le chef de groupement Peulh de Douthi, Elh Mahamadou Mamane.

Outre les participants ci-dessus cités, on notait la présence du préfet de Dogondoutchi, le secrétaire général de la commune, les chefs des services municipaux, les chefs des villages, tribus et quartiers, des chefs des services techniques déconcentrés de la commune et beaucoup d'autres citoyens désireux de suivre les travaux de cette session qui était publique.

Après l'installation des invités et la fatiha, le Maire, dans son discours en Haoussa, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant d'inviter les conseillers à se pencher avec impartialité et sens de responsabilité sur les points inscrits à l'ordre du jour afin qu'au sortir de cette session qui est la toute première session budgétaire de ce nouveau conseil, les résultats soient à la hauteur des attentes de la population qui les a mandatés. Ces points sont :

- 1° Examen, amendement et adoption du PV de la session précédente;
- 2° Examen, amendement et adoption du projet de budget 2022;
- 3° Projet de lotissement à Matankari, Bagagi, Birni N'Lokoyo et Garanga;
- 4° Situation des agents en âge de retraite;
- 5° Le recrutement d'un agent voyer
- 6° Informations

S'adressant aux chefs des villages, le maire a d'abord salué leurs efforts de mobilisation des ressources avant de leur rappeler que beaucoup cependant reste à faire. Il a profité de cette occasion pour témoigner toute sa gratitude au nom de la commune au chef de canton et au chef du groupement Peulh ainsi qu'à la tutelle qui a bien voulu accompagner la commune dans la mobilisation des ressources.

Le préfet et le chef de canton ont tour à tour pris la parole pour saluer les participants pour leur accueil en les invitant à amener toute leur contribution dans la lutte contre les bandits armés et autres terroristes à travers la dénonciation et l'information sur les mouvements des personnes suspectes. Ils ont particulièrement insisté sur le rôle des conseillers que peuvent jouer dans ce contexte à travers la sensibilisation.

Avant d'aller à la pause-café, les participants ont procédé à l'amendement du programme de quatre jours qui leur a été soumis avec l'inscription des points suivants :

- La situation de l'exécution du budget 2021 ;
- Divers

De retour de la pause, les participants ont suivi la présentation, par le secrétaire général du procès-verbal de la session précédente. A la suite de cette lecture, les conseillers ont rappelé au secrétaire général certaines omissions notamment la décision d'expulser le locataire de la maison HANZARI à savoir le CSP Yacoulé s'il refusait de payer ses arriérés de loyer. Les conseillers ont aussi rappelé au rapporteur de faire cas des logements construits par l'entreprise ATP dans l'enceinte de la mairie dans le cadre des travaux de bitumage de la route Douthi –Bagaroua.

Sur ces amendements, les conseillers ont à l'unanimité des 17 voix présentes adopté le PV de la session précédente.

Après cette adoption du PV, les conseillers ont voulu avoir la situation de l'exécution du budget 2021. Malheureusement les techniciens chargés de cette tâche n'étaient pas prêts et après d'intenses discussions, le maire a pris l'engagement que cette situation sera présentée aux conseillers avant la fin de la session. Sur ce, les travaux ont continué le deuxième jour sur l'intervention de Mr Mahamadou Ouba, directeur du cabinet HADDOU par rapport à une communication sur la procédure à suivre pour réaliser un lotissement. L'autre communication du jour était venue de Mr Issifi Safi de LABO CITOYENNETE, partenaire du PACT ; son intervention a porté sur les appuis que compte apporté le programme au profit de la commune. Les conseillers ont écouté toutes ces interventions avant de poser des questions auxquelles des réponses appropriées ont été données.

Après ces interventions, les conseillers ont continué leur travaux avec l'adoption du projet de lotissement à Matankari, Bagagi, Birni N'Lokoyo et Garanga. A ces localités, est venu s'ajouter le village de Amouké où le besoin s'est fait sentir. Toutefois, par rapport à Matankari, les conseillers ont posé la condition de dédommager en premier lieu les populations qui ont versé leur argent dans le cadre du lotissement de 2015 qui n'a pas abouti.

Les journées du Jeudi 16 et vendredi 17 Décembre 2021, les conseillers ont examiné le projet de budget 2022. Chapitre par chapitre, rubrique par rubrique, toutes les inscriptions contenues dans le projet de budget 2022 présenté par la secrétaire municipale appuyé du secrétaire général ont fait l'objet de vérification et souvent d'amendement. A la fin, c'est un budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **cent douze millions trois cent seize mille (112 316 000) FCFA** pour le titre I et **Soixante-cinq –million sept cent soixante-deux mille sept cent soixante un (65 762 761) FCFA** pour le titre II que les conseillers ont adopté au titre de l'année 2022 le vendredi 17 Décembre 2021.

Les projets de recrutement d'un agent voyer et d'un agent d'état civil ont été soumis à l'appréciation des conseillers qui à l'unanimité ont adopté deux délibérations autorisant le maire à suivre la procédure normale pour ces recrutements dans le strict respect de la loi.

L'examen de la situation des agents en âge de retraite a été reporté à la prochaine session, faute de certaines informations.

En divers, les conseillers, les conseillers ont évoqué plusieurs préoccupations des populations notamment sur la réhabilitation de certains points d'eau, le recensement administratif, des points qui sont déjà inscrit au budget.

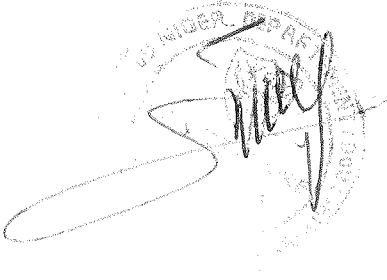
Quant à la gestion du tracteur de la mairie, les conseillers ont délibéré pour le mettre sous la responsabilité d'un comité dont la composition est attendue lors de la prochaine session.

En information, le maire a relaté toutes les activités qu'il a menées en intersession.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Président du conseil a levé la séance après avoir salué la qualité des travaux et la patience des participants tout en leur souhaitant un bon retour dans leurs foyers respectifs.

Le Secrétaire Général,

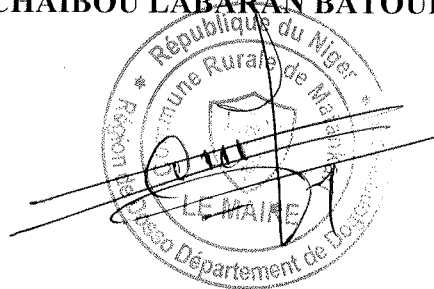
Issoufou Saidou Abdou

A circular stamp with a dotted border. The text inside the stamp is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The visible text includes "LE NIGER" at the top and "LE MAIRE" at the bottom.

Le MAIRE,

PRESIDENT DU CONSEIL

CHAIBOU LABARAN BATOURE

A circular stamp with a dotted border. The text inside the stamp includes "République du Niger" at the top, "Commune Rurale de Maroua" in the middle, and "LE MAIRE" at the bottom. The stamp is crossed out with several diagonal lines in black ink.